

Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

Chanteloup

Préscrit le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Pièce n°

1

2

3

4

5

Signature

géostudio

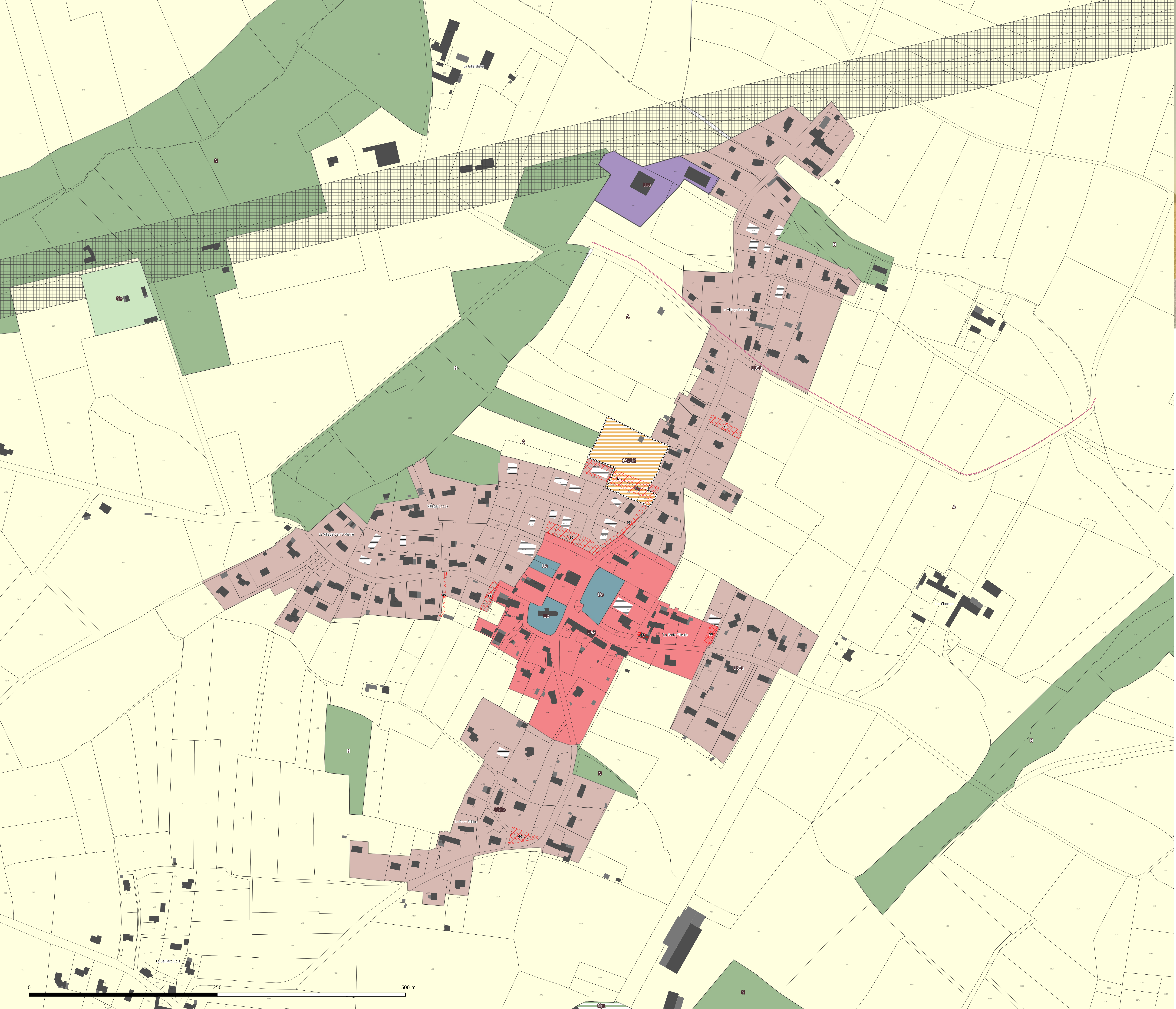
gama

zAd

capla

Granville Terre&Mer

Communauté de Communes



1. ZONES
- Zone Urbaine (U)

Ua2 : centre-bourg des autres communes

Ua2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ue : secteur d'équipements

Uza : secteur économique artisanale
- Zone à Urbaniser (AU)

1AUa2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer
- Zone Agricole (A)

A : zone agricole
- Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

Na : secteur naturel réservé aux installations et constructions liés aux équipements publics d'intérêt général ou collectif
2. PRESCRIPTIONS
- ..... Chemin à préserver (L.151-38 CU)

Emplacement réservé (L.151-41 CU)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)
3. HABILLAGE
- Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger
4. AUTRES INFORMATIONS
- Nouvelle construction, non cadastrée

Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)

